

Communication COVID-19



DESTINATAIRES : À tous les médecins du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 30 septembre 2021

OBJET : Spécification sur le port du N95

À la suite de la réception de plusieurs questions, nous souhaitons vous transmettre les informations importantes quant au port de la protection respiratoire de type N95.

- Le masque de type N95 doit être porté auprès de la clientèle suspectée ou COVID + (c'est-à-dire dans une pièce fermée/chambre ou un rayon de 2 mètres autour de l'utilisateur).
- Un fit-test réussi est obligatoire avant le port d'un masque de type N95.
- Tous les masques de type N95 ou P100 nécessitent un fit-test réussi. Aucun modèle n'est universel.

Vous trouverez tous les détails dans le [questions-réponses](#) et les notes de service du [27 juillet](#) et du [7 septembre](#) dernier.

Merci de votre collaboration!

«Signature autorisée»
Jean Lapointe, MD
Directeur adjoint des services
professionnels

«Signature autorisée»
Mélanie Lambert
Chef de service de prévention de la
santé et de la sécurité au travail

«Signature autorisée»
Catherine Roy
Chef de service de prévention et
contrôle des infections

Contenu et diffusion approuvés par : Renée Berger